



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et treize autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-70

ISBN 0-660-61499-5

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Budget des dépenses 2001-2002

Un rapport sur les plans et les priorités

A handwritten signature in black ink, reading "Lucienne Robitard". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath it.

Lucienne Robitard
La présidente du Conseil du Trésor

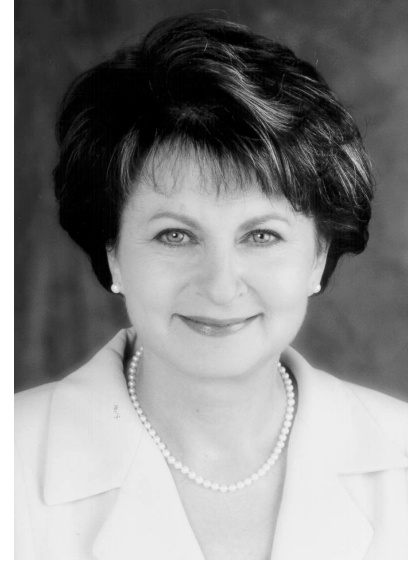
Table des matières

Partie I : Messages	i
A. Message de la présidente.....	i
B. Déclaration de la direction	ii
Partie II : Aperçu du Secrétariat	3
A. Mandat, rôles et responsabilités	3
B. Objectif et structure organisationnelle.....	5
C. Contexte de planification	6
D. Plans et priorités d'ensemble du Secrétariat	8
E. Dépenses prévues du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.....	14
Partie III : Résultats prévus, activités et ressources	15
A. Secteur d'activité Gestion et planification des dépenses	15
B. Secteur d'activité Fonction de contrôleur	18
C. Secteur d'activité Service et innovation	21
D. Secteur d'activité Gestion de l'information et technologies de l'information (GI/TI)	25
E. Secteur d'activité Gestion des ressources humaines	28
F. Secteur d'activité Administration des services ministériels	32
G. Secteur d'activité Programmes spéciaux – Infrastructures	34
Partie IV : Initiatives horizontales.....	36
Stratégie de développement durable	36
Partie V : Renseignements financiers.....	39
Liste des tableaux.....	47
Index	48

Partie I : Messages

A. Message de la présidente

J'ai déposé en mars 2000 le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. On y décrit la démarche que nous entendons suivre pour moderniser nos pratiques de gestion. Nos engagements à cet égard sont clairs : le gouvernement du Canada doit mettre davantage l'accent sur les besoins des citoyens; il doit être mieux en mesure d'identifier des résultats concrets et de les atteindre; il doit poursuivre son engagement de dépenser judicieusement et les fonctionnaires doivent continuer à maintenir les normes les plus élevées d'éthique professionnelle et personnelle.



Pour atteindre ces objectifs, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada collabore avec de nombreux partenaires à la réalisation d'une très vaste gamme d'activités. *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* et le récent discours du Trône nous montrent la voie à suivre. Par exemple, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada améliore la prestation des services par l'intermédiaire de Gouvernement en direct. Il renforce la gestion financière grâce à la modernisation de la fonction de contrôleur. Il revitalise la gestion des ressources humaines pour assurer que la fonction publique puisse relever les défis du XXI^e siècle. Et il renouvelle l'engagement qu'il a pris de mettre en œuvre la politique du gouvernement sur les langues officielles.

Alors que nous poursuivons la mise en œuvre *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, nos plans, nos priorités, voire même nos structures, évoluent continuellement. Cette évolution se reflète dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002* et elle se poursuivra alors que nous nous efforçons de mieux gouverner pour les Canadiens et les Canadiennes.

La présidente du Conseil du Trésor,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucienne Robillard'.

Lucienne Robillard

B. Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

À ma connaissance, le présent rapport :

- décrit fidèlement le mandat, les priorités et les stratégies de l'organisation ainsi que les résultats prévus;
- est conforme aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002*;
- est complet et exact;
- est fondé sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

La Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR), sur laquelle s'appuie le présent document, a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.



Mary Zamparo
Sous-ministre adjointe
Direction des services ministériels

Partie II : Aperçu du Secrétariat

A. Mandat, rôles et responsabilités

Mandat

Le Conseil du Trésor est l'un des quatre comités du Cabinet du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Créé en 1867, le Conseil s'est vu conférer des pouvoirs légaux en 1869. Il se compose de la présidente du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et d'autres ministres nommés par le gouverneur en conseil.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) est l'organe administratif du Conseil du Trésor. Il est dirigé par un secrétaire et contrôleur général qui relève de la présidente du Conseil du Trésor.

Le Secrétariat a pour mandat, d'une part, d'appuyer le Conseil du Trésor dans son rôle de comité de ministres et, d'autre part, de s'acquitter des responsabilités légales qui lui incombent en sa qualité d'organisme fédéral central.

Ces responsabilités législatives découlent des pouvoirs généraux que lui confèrent la *Loi sur la gestion des finances publiques* et plusieurs autres lois : la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la *Loi sur les immeubles fédéraux* et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. La présidente du Conseil du Trésor et la ministre de la Justice se partagent les responsabilités prévues par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Rôles et responsabilités

Conseil du Trésor

En 1997, le Premier ministre a fait du Conseil du Trésor le conseil de gestion du gouvernement et l'a chargé de jouer un rôle de chef de file dans l'amélioration des pratiques de gestion. Le conseil de gestion doit guider les efforts que déploie le gouvernement pour offrir des services de qualité et viser l'excellence tout en mettant l'accent sur les citoyens, les valeurs de la fonction publique, les résultats et l'obligation de dépenser judicieusement.







Le Conseil du Trésor conseille le gouvernement sur la manière de gérer les ressources et veille à ce que le Parlement et les Canadiens et les Canadiennes disposent des renseignements requis pour amener le gouvernement à rendre des comptes. Il agit également comme employeur de la fonction publique fédérale.

Le Premier ministre a également nommé la présidente du Conseil du Trésor ministre responsable de l'Infrastructure.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Dans son rôle de conseil de gestion, le Secrétariat doit chercher à améliorer les pratiques de gestion dans l'administration fédérale. Voici, en résumé, les responsabilités qu'il exercera en collaboration avec les ministères et organismes :

Principales responsabilités liées à l'amélioration des pratiques de gestion

-  Encourager le changement et travailler de concert avec les ministères pour instituer, à la grandeur de l'administration fédérale, un service intégré, accessible et axé sur les citoyens dans les deux langues officielles.
-  Promouvoir la gestion axée sur les résultats en rattachant les ressources aux résultats à l'échelle gouvernementale et en veillant à ce que le Parlement reçoive une information exacte en temps opportun.
-  Veiller à ce que les dépenses liées à la base de programmes du gouvernement soient judicieuses, ce qui suppose de surveiller activement les systèmes de contrôle, et réunir suffisamment d'information pour évaluer le rendement des programmes et leur intégrité, à l'échelle de l'administration fédérale.
-  Assurer un contrôle global efficace en jouant un rôle de leadership dans l'établissement de cadres et de normes de gestion, en mettant l'accent sur la gestion des risques, en s'occupant de remédier aux problèmes de contrôle et en déléguant des pouvoirs aux ministères et aux organismes en fonction de leur capacité de gérer les ressources et de communiquer les résultats.
-  Établir et mettre en œuvre, de concert avec les ministères et les organismes, un plan de gestion de l'État axé sur l'amélioration pratique de domaines comme la fonction de contrôleur, l'informatique, les langues officielles et la prestation des services.
-  Faire en sorte que la fonction publique fédérale soit un milieu de travail exemplaire qui tient compte des intérêts, des valeurs, de la diversité et de la dualité linguistique de la population du Canada et qui appuie la productivité et la durabilité des effectifs en dépensant judicieusement les deniers de l'État.

Outre ces responsabilités, le Secrétariat doit continuer de conseiller le Conseil du Trésor sur les politiques, les directives et les règlements se rapportant à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'État ainsi que sur les dépenses de programme proposées. Il lui incombe également d'appuyer le Conseil du Trésor dans son rôle d'employeur de la fonction publique fédérale.

Le Secrétariat contribue à assurer la cohérence des grandes orientations du gouvernement en veillant à ce qu'elles soient appuyées par des programmes bien conçus dont les coûts ont été établis, par des stratégies de gestion prudente des risques et par des résultats clairement définis. Il donne aux ministères d'exécution et à d'autres organismes des avis et des conseils sur l'élaboration des nouvelles initiatives stratégiques, sur l'établissement de nouveaux cadres d'orientation et d'accords clés et sur les modifications qu'il est nécessaire d'apporter aux programmes actuels de l'État pour en assurer l'efficacité.

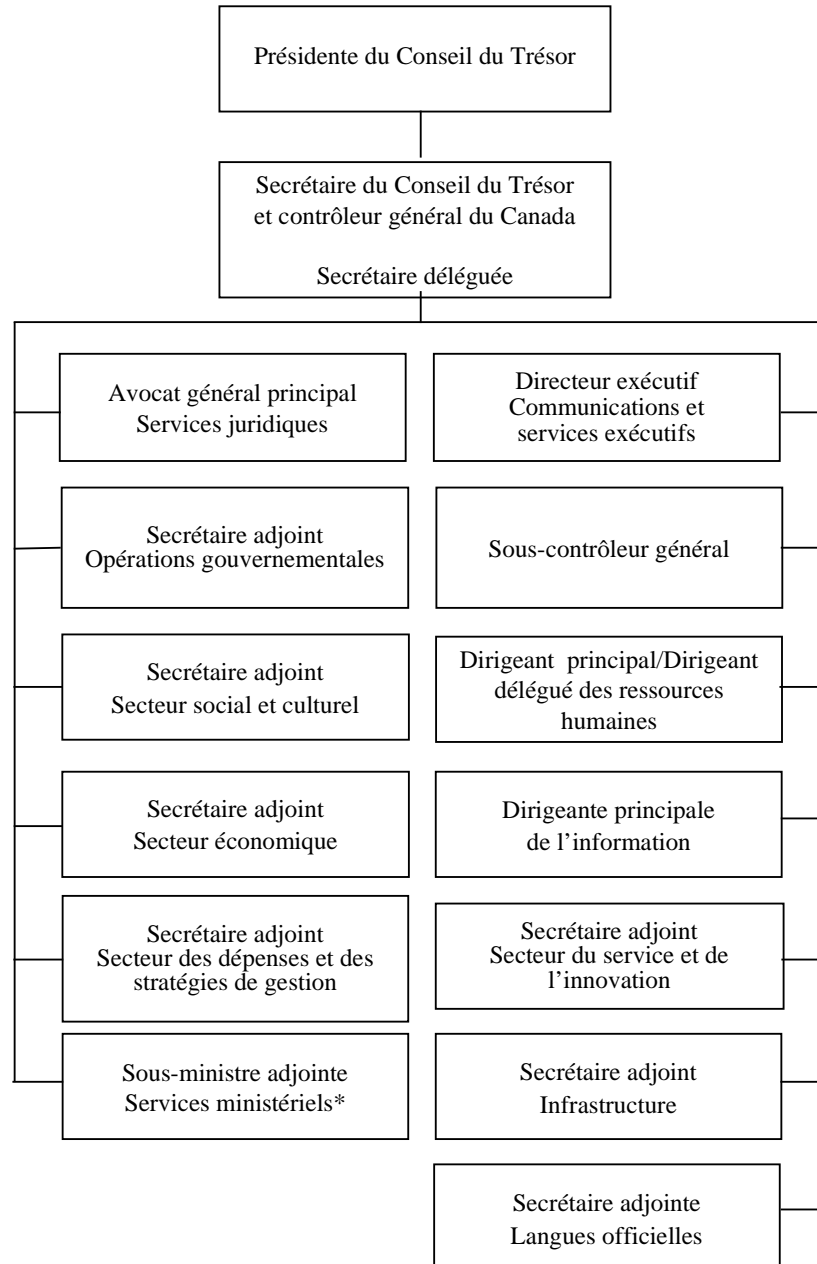
Le Secrétariat appuie aussi la présidente, en sa qualité de ministre responsable de l'Infrastructure, en assurant la coordination générale du programme Infrastructures Canada.

B. Objectif et structure organisationnelle

Objectif du conseil de gestion

Le Secrétariat a pour objectif d'appuyer le Conseil du Trésor dans son rôle de conseil de gestion du gouvernement et, en partenariat avec les ministères, les organismes, les sociétés d'État et les autres organismes centraux, d'offrir un excellent service au gouvernement, au Parlement et à la population canadienne.

Tableau 1 : Organigramme du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada



* Services communs avec le ministère des Finances Canada

C. Contexte de planification

Le discours du Trône de 2001 énonce les grands objectifs et les orientations générales du gouvernement ainsi que la stratégie qu'il entend adopter pour atteindre ses objectifs. Quelques-uns de ces objectifs auront une incidence directe sur les activités du Secrétariat.



http://www.sft-ddt.gc.ca/sftddt_f.htm

Les défis qui attendent les Canadiens et les Canadiennes au cours du nouveau siècle sont de taille : être concurrentiels dans une économie mondiale dont le rythme est de plus en plus rapide et où la technologie règne en maître; faire face aux incertitudes économiques régnant chez nos partenaires commerciaux; viser à une plus grande cohésion sociale dans le contexte d'une mondialisation croissante; promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada sur la scène internationale.

Mis à part les défis qu'elle présente, la mondialisation offre l'occasion de propager des idées et de partager des expériences dont les gouvernements nationaux peuvent s'inspirer pour reconnaître leurs intérêts mutuels et leurs problèmes communs, et élaborer ainsi de meilleures politiques.

Le passage à l'environnement électronique touche tous les gouvernements. Tous ont au moins mis en place des plans afin d'améliorer la prestation des services et la diffusion des renseignements en ayant recours aux nouvelles technologies de l'information. Le gouvernement du Canada s'engage à devenir le gouvernement le mieux branché et à se servir de technologies de l'information et des communications pour offrir aux Canadiens et aux Canadiennes l'accès en direct aux renseignements et aux services de l'État, dans les deux langues officielles, d'ici 2004.

Le gouvernement du Canada ayant réussi à supprimer son déficit, il est dorénavant possible de gérer les dépenses publiques de façon plus équilibrée. Le gouvernement peut maintenant envisager de financer à la fois de nouvelles initiatives et d'effectuer les investissements nécessaires au maintien des services essentiels. Toutefois, toutes les dépenses publiques envisagées devront faire l'objet d'une gestion, d'une évaluation et d'un contrôle plus rigoureux, car il faut que les résultats obtenus justifient les ressources engagées.

Le discours du Trône fait également ressortir toute l'importance d'avoir une fonction publique qui est innovatrice, dynamique et représentative de la société canadienne. Le gouvernement entend instaurer les réformes nécessaires pour permettre à la fonction publique du Canada d'attirer et de développer les talents nécessaires pour servir les Canadiens et les Canadiennes au XXI^e siècle.

Il est par ailleurs mentionné dans le discours du Trône que la dualité linguistique du Canada est au cœur de l'identité canadienne. Le gouvernement y renouvelle son engagement de protéger et de promouvoir les deux langues officielles et de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes puissent communiquer avec lui dans la langue officielle de leur choix.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent un gouvernement transparent, responsable, axé sur les citoyens et qui dépense judicieusement. Ils souhaitent prendre part aux décisions qui les touchent et veulent être en mesure de se reconnaître dans leur gouvernement. Le gouvernement du Canada continuera de chercher à améliorer la prestation de ses services en tenant compte du point de vue des citoyens.

Le présent rapport sur les plans et les priorités décrit en détail la contribution du Secrétariat à l'atteinte de ces objectifs louables.

D. Plans et priorités d'ensemble du Secrétariat

Les plans et les priorités du Secrétariat se fonderont sur les quatre engagements pris par le gouvernement dans le document *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, c'est-à-dire accent sur les citoyens, résultats, dépenses judicieuses et valeurs.

Outre les rôles et les responsabilités exposés en détail à la partie II, le Secrétariat conclura des partenariats avec les ministères et les organismes afin de réaliser les six grandes initiatives en matière de changement qui doivent être mises en œuvre à moyen terme et qui sont énoncées dans le document susmentionné.

Les principales stratégies qui se rapportent à ces initiatives sont décrites brièvement aux pages suivantes. Toutefois, on trouvera à la partie III des précisions sur les résultats prévus et les activités connexes, par secteur d'activité.

Grandes initiatives en matière de changement découlant de Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

-  *Prestation des services axée sur les citoyens*
-  *Gouvernement du Canada branché*
-  *Fonction moderne de contrôleur*
-  *Amélioration des rapports au Parlement*
-  *Intégrité des programmes*
-  *Création d'un milieu de travail exemplaire*

Prestation des services axée sur les citoyens

Tout en renforçant les politiques et les processus, les ministères doivent aider le gouvernement du Canada à respecter son engagement d'offrir les services de l'État en fonction des besoins des citoyens. Le Secrétariat continuera de diriger la mise en œuvre des initiatives pangouvernementales visant à améliorer tant l'accès des Canadiens et des Canadiennes à un large éventail de services gouvernementaux que la satisfaction des citoyens à l'égard de la qualité des services en question.

Service Canada

Le Secrétariat, par l'entremise du secteur d'activité Service et innovation, dirigera la mise en œuvre de Service Canada, une initiative pangouvernementale visant à offrir, dans l'une ou l'autre langue officielle, les programmes et services du gouvernement du Canada à l'aide d'une approche à guichet unique utilisant trois modes de prestation intégrés : téléphone, Internet et en personne.



<http://www.servicecanada.gc.ca/>

Amélioration des services

Toujours par l'entremise de son secteur d'activité Service et innovation, le Secrétariat collaborera avec les ministères et les organismes afin d'améliorer les services en fonction des résultats prévus en établissant des plans fondés sur la satisfaction des citoyens et des clients et sur les améliorations qu'ils jugent prioritaires. Cette initiative vise à améliorer la satisfaction des clients d'au moins 10 p. 100, d'ici 2005.



http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/sii-ias/home_f.shtml

Programme Infrastructures Canada

Conformément à l'engagement du gouvernement du Canada de stimuler la croissance du Canada et d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, la présidente du Conseil du Trésor, en qualité de ministre responsable de l'Infrastructure, surveillera la mise en place d'un nouveau programme d'infrastructures matérielles.



<http://www.tbs-sct.gc.ca/ino-bni/>

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement affectera 2,65 milliards de dollars aux infrastructures matérielles. De ce montant, jusqu'à 600 millions de dollars seront consacrés au volet des infrastructures routières, qui sera administré par Transports Canada. Le reste ira au programme d'infrastructures municipales, appelé Infrastructures Canada, qui sera exécuté au nom du gouvernement fédéral par des bureaux régionaux des ministères et des organismes.

Les investissements effectués dans le cadre du programme Infrastructures Canada permettront d'accroître la qualité de l'environnement, de stimuler la croissance économique à long terme, d'améliorer les infrastructures communautaires et d'encourager l'innovation.

Gouvernement du Canada branché

Le gouvernement du Canada s'est engagé à devenir le gouvernement le mieux branché et à recourir aux technologies de l'information et des communications pour offrir aux Canadiens et aux Canadiennes, d'ici 2004, l'accès en direct à



Au service des Canadiennes et des Canadiens dans un monde numérique

http://www.gol-ged.gc.ca/index_f.asp

l'information et aux services dans les deux langues officielles. La présidente du Conseil du Trésor est la ministre responsable de Gouvernement en direct, alors que le Secrétariat est le centre de décision et de coordination qui aide la présidente ainsi que les ministères et organismes fédéraux à respecter l'engagement du gouvernement. Gouvernement en direct joue également un rôle de premier plan dans l'approche à guichet unique de services adoptée par Service Canada et il est un élément essentiel de cette initiative.

Le budget de février 2000 prévoyait une somme de 160 millions de dollars, répartie sur deux exercices, pour concevoir et lancer Gouvernement en direct. En 2001-2002, le Secrétariat mettra l'accent sur les trois éléments suivants : bâtir une infrastructure commune de technologie de l'information, accélérer la prestation électronique de l'information et des services, et élaborer un cadre stratégique pour le cybergouvernement.

Infrastructure commune de technologie de l'information

La première année de la mise en œuvre de Gouvernement en direct a été consacrée principalement à la définition des besoins relatifs à l'infrastructure commune qui est

nécessaire pour offrir les services en direct. En 2001-2002, alors que Gouvernement en direct passera de l'étape de la conception à celle de la mise en oeuvre, on commencera à mettre en place les composantes d'une infrastructure commune (c.-à-d. la plateforme électronique, les répertoires, le « canal protégé », l'Infrastructure à clé publique, etc.) pour tout le gouvernement du Canada, laquelle assurera un environnement électronique sûr pour la prestation des services aux Canadiens et aux Canadiennes.

Prestation électronique de l'information et des services

À la fin de décembre 2000, tous les ministères et organismes fédéraux avaient un site Web. Le site principal du gouvernement du Canada a été remanié et la nouvelle version a été lancée le



<http://www.canada.gc.ca/>

2 janvier 2001. Il comprend trois nouvelles passerelles qui offrent aux citoyens, aux entreprises et aux clients de l'extérieur du Canada un accès plus facile et intuitif à l'information, ainsi qu'un moteur de recherche bilingue plus efficace. Ce sont là les réalisations les plus évidentes de la première année de Gouvernement en direct, sans compter les divers projets phares de prestation de services en direct qui ont été élaborés et financés par les ministères et organismes. L'an prochain, certains ministères et organismes commenceront à offrir de nombreux services en direct, et le gouvernement procédera à la mise en oeuvre accélérée de projets de prestation de services à l'échelle de l'administration fédérale et apportera d'autres améliorations afin de structurer l'information de l'État en fonction de groupes de sujets clés.

Cadre stratégique pour le cybergouvernement

L'acceptation et l'utilisation des services en direct nécessiteront l'établissement d'un cadre stratégique qui comprend tous les éléments requis pour que le gouvernement puisse offrir efficacement ses services en direct aux Canadiens et aux Canadiennes. La protection des renseignements personnels et un environnement électronique sûr sont des éléments importants pour que les citoyens aient pleine confiance en cette nouvelle méthode de communication avec le gouvernement. Parmi les autres éléments du cadre stratégique, il y a des stratégies de gestion de l'information et de gestion des ressources humaines ainsi que des normes relatives au contenu et à la présentation de l'information sur Internet. Et il faudra que des échanges avec les autres gouvernements aient lieu pour que les citoyens puissent avoir accès plus facilement aux services en direct à la grandeur du Canada.

Fonction moderne de contrôleur

La mise en oeuvre de l'initiative Modernisation de la fonction de contrôleur est essentielle à l'amélioration des politiques et des processus de l'administration fédérale. La modernisation de cette fonction équivaut à adopter une perspective de gestion globale plutôt qu'à mettre l'accent sur l'aspect financier. En partenariat avec les ministères et les organismes, le Secrétariat, dans le cadre du secteur d'activité Fonction de contrôleur,

s'oriente vers un processus décisionnel plus efficace, une responsabilisation accrue, une approche éprouvée quant à la gestion des risques, des systèmes de contrôle fondés sur les résultats ainsi que des valeurs et des principes éthiques communs.

Rapport du Groupe de travail indépendant chargé de la modernisation de la fonction de contrôleur dans l'administration fédérale du Canada



http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/partners/rirp_f.html

Événements et jalons de la modernisation



http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/evenements_index.htm

Le Secrétariat élabore actuellement des normes axées sur les résultats, lesquelles serviront de fondement à de saines pratiques de gestion. La modernisation de la fonction de contrôleur comprend des évaluations de la capacité, des plans d'action visant à combler les écarts et des projets de démonstration.

Stratégie d'information financière

La mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF) à l'échelle de l'administration fédérale, qui relève également du secteur d'activité Fonction de contrôleur, contribuera à améliorer l'information nécessaire pour prendre des décisions. Les coûts seront rattachés aux activités, et aux résultats parce que ce sont des éléments essentiels de mesure du rendement. Les ministères et organismes devront établir des systèmes financiers modernes et les rattacher aux nouveaux systèmes centraux du receveur général d'ici le 1^{er} avril 2001. Certains travaux supplémentaires devront cependant être exécutés en ce qui concerne les rapports financiers et l'application des conventions comptables, et les ministères et organismes auront beaucoup à apprendre au cours de l'exercice 2001-2002 alors qu'ils adopteront la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.



<http://www.tbs-sct.gc.ca/fin/fis-sif/index.html>

Le gouvernement du Canada utilisera la méthode de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations afin de produire ses états financiers de 2001-2002. Il applique actuellement une méthode modifiée de comptabilité d'exercice. Outre l'inscription des immobilisations à son bilan, diverses autres modifications seront apportées aux conventions comptables qui se traduiront par un important redressement de l'état du déficit accumulé.

Amélioration des rapports au Parlement

Dans le cadre du secteur d'activité Fonction de contrôleur, le Secrétariat poursuivra ses consultations auprès des parlementaires afin d'adapter à leurs besoins l'information qui leur est destinée, d'améliorer les voies d'accès, de communiquer l'information en temps opportun et de renforcer la responsabilité financière en rattachant les coûts aux résultats.

Ces consultations se traduiront par de meilleurs rapports annuels au Parlement, lesquels comprennent les rapports sur les plans et les priorités, les rapports sur le rendement de tous les ministères et organismes ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Intégrité des programmes

Il faut répartir équitablement les ressources entre les programmes courants et les nouvelles initiatives qui pourraient être mises sur pied, et ce, afin que l'ensemble des programmes permette d'atteindre de bons résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Le Secrétariat continuera de développer sa capacité de cerner les risques menaçant la base de programmes actuelle, pour le compte du Conseil du Trésor et du Cabinet. En outre, le Secrétariat recommandera des stratégies qui aideront les ministères à parvenir continuellement à des résultats.

Un des objectifs primordiaux du secteur d'activité Gestion et planification des dépenses est de donner suite à cette priorité. Le savoir-faire et les connaissances de divers centres de décision du Secrétariat seront mis à profit pour développer une perspective pangouvernementale. Cette perspective et l'approche qui en découle quant à l'intégrité des programmes permettront de prendre des décisions stratégiques et d'établir des priorités budgétaires afin d'appuyer une répartition des ressources de l'État qui est compatible avec les priorités du gouvernement et le cadre financier.

Création d'un milieu de travail exemplaire

Pour que le gouvernement puisse réussir à mettre l'accent sur les citoyens et les résultats, il doit pouvoir compter sur les efforts soutenus d'un effectif professionnel et motivé. La gestion d'un milieu de travail exemplaire exige de mettre l'accent sur les résultats, de dépenser judicieusement et d'encourager la fonction publique à adopter des valeurs telles que l'intégrité, la transparence, le respect de la diversité et la reconnaissance des deux langues officielles.

Une saine gestion des ressources humaines permet d'atteindre les résultats prévus pour les Canadiens et les Canadiennes, car le travail est accompli par des personnes qui possèdent les compétences voulues et qui bénéficient d'un appui adéquat. De concert avec les gestionnaires, les syndicats, les organismes centraux et d'autres employeurs fédéraux, la Direction des ressources humaines s'emploiera à :

- ◆ moderniser l'infrastructure de gestion des ressources humaines en ayant recours à des politiques, à des outils et à des modes de prestation qui sont davantage adaptés aux

besoins organisationnels, qui favorisent le mieux-être au travail et le respect des valeurs de la fonction publique, et qui offrent une rémunération raisonnable et équitable pour le travail accompli;

- ◆ favoriser des politiques, des programmes et des pratiques qui permettent à la fonction publique d'être représentative de la diversité canadienne et de refléter les intérêts ainsi que les valeurs de la société, et à promouvoir un milieu de travail qui incite davantage les employés à s'exprimer dans la langue officielle de leur choix;
- ◆ encourager la collaboration de façon à améliorer les relations syndicales-patronales, et l'adoption de stratégies de recrutement, de maintien en poste et d'apprentissage pour mieux servir les Canadiens et les Canadiennes.

E. Dépenses prévues du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Tableau 2 : Dépenses prévues du conseil de gestion

(en milliers de dollars)				
	Prévision des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses Activités du Secrétariat	189 697	135,738	129,351	126,774
Fonds gérés par l'administration centrale	4 670 271	2 060 869	2 062 937	2 166 332
Total	4,859,968	2 196 607	2 192 288	2 293 106
Moins les recettes disponibles ¹	114 346	120 230	119 730	119 730
Total du Budget principal des dépenses	4 745 622	2 076 377	2 072 558	2 173 376
Redressements subséquents ²	-	6 420	2 091	1 939
Total des dépenses prévues	4 745 622	2 082 797	2 074 649	2 175 315
Moins les recettes non disponibles ³	7 327	7 400	7 400	7 400
Plus les coûts des services reçus gratuitement ⁴	13 982	15 298	15 255	15 156
Coût total	4 752 277	2 090 695	2 082 504	2 183 071
Équivalents temps plein	1 144	1 079	1 039	1 016

1. Les recettes disponibles servent à couvrir les coûts assumés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au nom d'autres ministères pour des initiatives à frais partagés comme la Stratégie d'information financière (SIF), le Système d'information sur les ressources humaines, d'autres projets à frais partagés (crédit 1) et les assurances de la fonction publique (crédit 20).
2. Comprend des redressements apportés aux niveaux de référence et non prévus par le Budget principal des dépenses : restructuration du Système d'information sur la gestion des dépenses (2,078 millions de dollars), projet du secteur bénévole (561,000 \$), parité salariale (1,100 million de dollars) et Infrastructure Canada en 2001-2002 (2,681 millions de dollars), 2002-2003 (2,091 millions de dollars) et 2003-2004 (1,839 million de dollars), et la Norme générale de classification en 2003-2004 (100 000 \$).
3. Recettes tirées des droits de stationnement.
4. Comprend les services suivants fournis gratuitement : frais relatifs aux locaux (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada), indemnisation des victimes d'accident du travail (Développement des ressources humaines Canada), quote-part de l'employeur aux primes des régimes d'assurance des employés (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada), et services juridiques (ministère de la Justice Canada).

Partie III : Résultats prévus, activités et ressources

A. Secteur d'activité Gestion et planification des dépenses

Tableau 3 : Ressources requises pour le secteur d'activité Gestion et planification des dépenses

(en milliers de dollars)				
	Prévision des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Activités du Secrétariat	16 523	15 126	15 126	15 126
Fonds gérés par l'administration centrale	550 000	750 000	750 000	750 000
Dépenses prévues	566 523	765 126	765 126	765 126
Équivalents temps plein	158	158	158	158

Description du secteur d'activité

Le Secrétariat aide le Conseil du Trésor à prendre des décisions éclairées au sujet de la gestion des dépenses publiques en le conseillant sur les nouveaux programmes et sur les ressources requises par les programmes courants. Pour ce faire, il doit avoir une vue d'ensemble des tensions financières qui pèsent sur les ressources de l'État, ainsi que des liens entre les dépenses et les résultats.

Ce secteur d'activité comprend la préparation du Budget des dépenses et des projets de loi de crédits connexes sur lesquels le Parlement se fonde pour approuver les autorisations de dépenser. Il inclut aussi la gestion du crédit pour éventualités du gouvernement, qui sert à donner au gouvernement du Canada la latitude nécessaire pour autoriser rapidement des dépenses urgentes et imprévues en attendant l'approbation du Parlement.

Objectif du secteur d'activité – principal engagement en matière de résultats

Affectation des ressources de l'État selon les priorités du gouvernement et du cadre financier.

Résultats prévus

- ◆ Activités clés
 - ▶ Mesures du rendement

Ressources affectées selon les priorités du gouvernement

- ◆ Gestion des ressources selon les limites fixées par le cadre financier et le processus global de prise de décisions et d'établissement de priorités du gouvernement.

- ▶ Le Conseil du Trésor reçoit des analyses et des conseils de qualité sur les dépenses de programme directes (dépenses de fonctionnement, dépenses en capital et paiements de transfert aux sociétés d'État) et les recettes (frais d'utilisation et contributions recouvrables) et sur les autorisations de programmes du Conseil du Trésor qui ont trait à ces dépenses (paiements de transfert, biens immobiliers, marchés et autres autorisations).
- ▶ L'affectation des fonds du crédit pour éventualités du gouvernement est gérée de sorte que, dans les situations urgentes, les décisions du Conseil du Trésor puissent être mises en œuvre à l'aide de fonds provisoires en attendant que le Parlement approuve le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses.
- ◆ Réalisation d'une évaluation continue du fonctionnement et de la gestion de la base actuelle de programmes du gouvernement. Les risques importants sont cernés, et les mesures nécessaires pour aider les ministères à les gérer sont prises en compte dans le processus d'établissement des priorités budgétaires.
 - ▶ Le Conseil du Trésor reçoit des conseils judicieux qui lui permettent de prendre des décisions éclairées au sujet des ressources qu'il faut répartir de façon équilibrée entre les programmes dont l'intégrité est menacée et les nouvelles priorités et initiatives dans lesquelles il faut investir.
- ◆ Production de documents budgétaires exacts, en temps opportun, pour rendre compte au Parlement et faire approuver des autorisations de dépenser.
 - ▶ En collaboration avec les ministères, des documents budgétaires (Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses) sont présentés au Parlement, selon la procédure établie et dans les délais fixés.
 - ▶ L'information financière et non financière, contenue dans les rapports sur les plans et les priorités et les rapports ministériels sur le rendement, est améliorée afin de mettre en valeur la gestion axée sur les résultats.



<http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/estimate/estimf.html>

Analyses et renseignements pertinents pour faciliter la prise de décisions

- ◆ Appui donné au Conseil du Trésor, en sa qualité de conseil de gestion, pour la prise de décisions stratégiques.
 - ▶ Des conseils judicieux sont fournis au Conseil du Trésor, aux autres organismes centraux et aux ministères sur diverses questions liées à la prise de décisions stratégiques, comme les liens avec les priorités du gouvernement et les programmes courants, les tensions financières, le choix des outils d'intervention, la responsabilisation, l'établissement des coûts et les rapports sur le rendement.

- ◆ Prestation, au besoin, par des spécialistes des politiques, de conseils sur les priorités du gouvernement, sur les questions horizontales et administratives ou sur des propositions particulières.
 - ▶ Les programmes sont bien conçus et gérés et sont financés convenablement parce que les grandes questions stratégiques ainsi que les propositions et présentations soumises au Conseil du Trésor par les ministères font l'objet d'un examen approfondi de la part du Secrétariat.
 - ▶ La capacité du Secrétariat de présenter au Conseil du Trésor une perspective pangouvernementale est renforcée, afin de l'aider à remplir son rôle de conseil de gestion.

B. Secteur d'activité Fonction de contrôleur

Tableau 4 : Ressources requises pour le secteur d'activité Fonction de contrôleur

	(en milliers de dollars)			
	Prévision de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Activités du Secrétariat	22 236	19 487	16 248	15 439
Fonds gérés par l'administration centrale	-	8 440	-	-
Dépenses prévues	22 236	27 927	16 248	15 439
Équivalents temps plein	177	164	160	150

Description du secteur d'activité

Le rôle du secteur d'activité Fonction de contrôleur consiste à fournir un leadership stratégique à tous les ministères fédéraux en ce qui a trait à la fonction de contrôleur, notamment la gestion financière, les achats et la gestion des biens, la vérification interne et l'évaluation des programmes, la gestion des risques, la gestion axée sur les résultats et la présentation de rapports au Parlement.

Résultats prévus

- ◆ Activités clés
 - ▶ Mesures du rendement

Moderniser la fonction de contrôleur dans tous les ministères et les organismes

- ◆ Mettre en œuvre la fonction moderne de contrôleur à l'échelle de l'administration fédérale et prêter main-forte aux ministères et aux organismes, de la manière qui répond le mieux à leurs besoins, en se fondant sur les résultats des projets pilotes et les leçons qui en ont été tirées.
 - ▶ Aider les ministères et les organismes à améliorer leur fonction de contrôleur.
 - ▶ Mettre en œuvre, en 2002, un système de rapports, à l'échelle de l'administration fédérale, sur la situation de la fonction de contrôleur et se servir de ces renseignements fondamentaux pour déterminer les améliorations prioritaires et fixer des objectifs mesurables.

Objectif du secteur d'activité – principal engagement en matière de résultats

Des pratiques de gestion qui sont axées sur les résultats et les valeurs, qui intègrent l'information financière et non financière sur les résultats pour les besoins de la planification et des rapports, qui tiennent compte des risques de façon responsable et qui prévoient des mécanismes de contrôle appropriés.

- ◆ Renforcer les pratiques de gestion des risques et sensibiliser l'effectif à la gestion des risques à l'échelle de l'administration fédérale afin de mieux les évaluer et les gérer et, ainsi, de mieux répondre aux besoins des citoyens.
 - ▶ Aider les ministères et les organismes à mettre en œuvre le Cadre de gestion intégrée des risques.
 - ▶ Évaluer les progrès de la mise en œuvre de ce cadre, d'ici à décembre 2002.
- ◆ Améliorer les cadres de contrôle et de gestion de la vérification interne et de l'évaluation de sorte que les ministères et les organismes puissent faire la distinction entre les deux fonctions et les utiliser efficacement.

Vérification interne

- ▶ Établir un cadre pour l'évaluation de la politique révisée de vérification interne, y compris des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre de cette politique et en mesurer l'efficacité, d'ici à juin 2001.
- ▶ Élaborer une stratégie globale de mise en œuvre pluriannuelle et dresser un plan d'action pour la politique interne de vérification révisée, d'ici à septembre 2001.

Évaluation

- ▶ Établir un cadre d'évaluation axé sur les résultats ainsi qu'un plan de mise en œuvre pour la période de transition de quatre ans, d'ici à décembre 2001.
- ▶ Achever la réalisation d'une évaluation préliminaire en décembre 2002 et se servir de ces renseignements fondamentaux pour déterminer les améliorations prioritaires et fixer des objectifs.
- ◆ Procéder à une réforme des acquisitions et de la gestion des biens de sorte que ces activités soient axées sur les valeurs et les résultats, et que les organisations puissent moderniser leurs méthodes de fonctionnement et améliorer la gestion de leurs biens.
 - ▶ Renforcer les cadres d'orientation dans les secteurs de la gestion des acquisitions, du matériel, des projets et des biens immobiliers.
 - ▶ Renforcer la coordination horizontale et la collaboration, par exemple en diffusant continuellement des pratiques exemplaires de gestion des acquisitions, du matériel, des biens immobiliers et des projets, et améliorer le système national d'information sur les biens immobiliers.
 - ▶ Surveiller et évaluer de façon continue les politiques de gestion des acquisitions, des biens immobiliers, du matériel et des projets et les réviser, au besoin.
- ◆ Améliorer les compétences des gestionnaires des ressources humaines et des responsables de la fonction de contrôleur de sorte qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard de la modernisation de cette fonction.
 - ▶ Offrir un appui constant aux ministères et aux organismes afin de les aider à recruter des employés qui possèdent les compétences et les qualifications voulues.

- ▶ Évaluer la capacité des gestionnaires des ressources humaines et des responsables de la fonction de contrôleur en ce qui a trait à la mise en œuvre de la fonction moderne de contrôleur et faire rapport à ce sujet.

Veiller à ce qu'il y ait davantage d'information financière et non financière intégrée sur le rendement pouvant être utilisée pour prendre des décisions et communiquer des renseignements au public

- ◆ Achever la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF) à l'échelle de l'administration fédérale en 2001-2002, offrir de la formation à ce sujet et adopter des stratégies d'apprentissage au cours de l'exercice afin d'aider les ministères et les organismes à intégrer l'information fondée sur la comptabilité d'exercice au processus décisionnel.
 - ▶ De la formation sera donnée et des stratégies d'apprentissage seront présentées tout au long de 2001-2002 afin d'aider les gestionnaires à apprendre à utiliser efficacement cette nouvelle information.
 - ▶ Les états financiers du gouvernement, présentés dans les Comptes publics du Canada, seront établis pour la première fois en 2001-2002 selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.
 - ▶ Les répercussions de la comptabilité d'exercice sur la budgétisation et les crédits seront l'objet d'une étude approfondie en 2001-2002.
- ◆ Accroître l'utilisation de cette information et faire valoir son utilité pour les cadres supérieurs et le Parlement.
 - ▶ Consulter à intervalles réguliers les parlementaires et les cadres supérieurs au sujet des améliorations qu'ils jugent nécessaires.
 - ▶ Incorporer les résultats de ces consultations aux initiatives qui ont pour objet de moderniser la fonction de contrôleur, de renforcer la gestion axée sur les résultats et de présenter de meilleurs rapports sur la gestion des dépenses au Parlement.

Renforcer la gestion axée sur les résultats de sorte qu'elle soit au cœur de la philosophie, des cadres et des pratiques de gestion

- ◆ Élaborer une politique et des normes de gestion axée sur les résultats et établir les priorités.
 - ▶ En vue de la prochaine étape du projet de gestion axée sur les résultats, élaborer une approche stratégique pour avoir une vue d'ensemble de la planification, de la mesure du rendement et des rapports, d'ici à décembre 2001.
 - ▶ Concevoir une méthode pour communiquer des renseignements sur la situation de la gestion axée sur les résultats, à l'échelle de l'administration fédérale, d'ici à juin 2002, lesquels renseignements seront utilisés pour définir les priorités et fixer des objectifs mesurables en ce qui a trait aux améliorations qui s'imposent.

C. Secteur d'activité Service et innovation

Tableau 5 : Ressources requises pour le secteur d'activité Service et innovation

(en milliers de dollars)				
	Prévision de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Activités du Secrétariat	10 099	6 188	6 188	6 023
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	-	-
Dépenses prévues	10 099	6 188	6 188	6 023
Équivalents temps plein	78	60	60	58

Description du secteur d'activité

Dans ce secteur d'activité, le Secrétariat a pour mandat de diriger la mise en œuvre des initiatives pangouvernementales pour améliorer la prestation des services de l'État aux Canadiens et aux Canadiennes et, à cette fin : exercer le leadership nécessaire pour améliorer la prestation des services et favoriser l'innovation et le rendement organisationnel; développer et transmettre les connaissances, les résultats des recherches, l'information et le savoir-faire en matière de service et d'innovation; faciliter la libre circulation des renseignements, établir un lien visuel clair entre les citoyens et les programmes et services du gouvernement du Canada, et élaborer une présentation commune pour toutes les voies d'accès utilisées par le public.

*Objectif du secteur
d'activité – principal
engagement en
matière de résultats*

*Une fonction publique
innovatrice et axée sur
les citoyens, qui répond
aux priorités des
Canadiens et des
Canadiennes en
matière d'amélioration
des services et qui est
déterminée à offrir des
services qui satisfont à
leurs attentes ou les
dépassent.*

Résultats prévus

- ◆ Activités clés
 - ▶ Mesures du rendement

Un accès plus facile, commode et homogène aux programmes et aux services de l'État par les citoyens, quel que soit le mode de prestation utilisé

- ◆ Accès et rendement améliorés et plus vaste choix de voies d'accès – en personne, au téléphone et par Internet.



http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/home_f.htm

- ▶ Le rendement sera mesuré d'après les progrès de la mise en œuvre des éléments suivants : utilisation accrue des services offerts par Service Canada et satisfaction élevée des clients à l'égard de ces services; promotion accrue de Service Canada comme point d'accès unique aux services de l'État; intégration et rationalisation accrues des modes de prestation des services gouvernementaux. L'accès par téléphone sera également amélioré grâce à la refonte des pages bleues du gouvernement fédéral dans la plupart des annuaires téléphoniques publics, qui doit se faire d'ici à décembre 2001.
- ▶ Service Canada aide les Canadiens et les Canadiennes à obtenir rapidement et facilement les services dont ils ont besoin, dans la langue officielle de leur choix, que ce soit en personne, au téléphone ou par Internet.
- ◆ Des liens plus solides entre le gouvernement du Canada et ses citoyens.
 - ▶ Deux initiatives sont prévues. Des progrès considérables seront réalisés d'ici à mars 2002 en vue de la modernisation de la politique et des normes d'application du Programme de coordination de l'image de marque (PCIM), incluant une version électronique du manuel du PCIM adaptée à Internet. Le projet de renouvellement de la *Politique sur les communications du gouvernement* se poursuivra, et une nouvelle politique sera proposée à l'automne 2001.
 - ▶ Application efficace de la *Politique sur l'accès à l'information* et de la *Politique sur la sécurité*.

Satisfaction accrue des citoyens à l'égard des services de l'État (service rapide, équitable, efficace, courtois et de qualité supérieure)

- ◆ Mise en œuvre des trois volets de l'Initiative d'amélioration des services, dont celui qui a trait à l'établissement de plans d'amélioration des services (PAS) fondés sur les attentes des clients dans les ministères et organismes clés.
 - ▶ Le rendement sera mesuré d'après le nombre de ministères et organismes clés qui auront établi un plan d'amélioration des services.
- ◆ Satisfaction accrue des citoyens à l'égard des services de l'État, d'après les sondages ministériels ou les sondages nationaux bisannuels « Les citoyens d'abord » qui portent sur les attentes des citoyens, leur degré de satisfaction et les améliorations qu'ils jugent prioritaires.
 - ▶ Le rendement sera mesuré d'après le pourcentage d'amélioration de la satisfaction des clients, dans l'ensemble et par ministère ou organisme. L'objectif consiste à accroître d'au moins 10 p. 100 le degré de satisfaction des citoyens à l'égard des services gouvernementaux, d'ici à 2005.
 - ▶ Établissement d'une méthodologie et de critères normalisés que pourront utiliser tous les partenaires pour mesurer la satisfaction des clients et définir leurs



- priorités, afin d'effectuer plus facilement des comparaisons entre les ministères et les organismes.
- ▶ À cette fin, on diffusera et on utilisera l'Outil de mesures communes (OMC), dont la version électronique doit être prête au printemps 2001.

Organisations gouvernementales sensibilisées aux besoins des citoyens des citoyens, innovatrices, efficaces et axées sur le service

- ◆ De meilleurs régimes de gouvernance et de responsabilisation en ce qui a trait à l'amélioration des services, à la diversification des modes de prestation des services et aux partenariats.
 - ▶ On achèvera à cette fin, d'ici au printemps 2001, l'élaboration d'un cadre d'orientation pour la diversification des modes de prestation des services qui comprendra, entre autres, un examen des répercussions des changements aux services offerts dans les deux langues officielles et sur les groupes minoritaires de langue officielle. Des renseignements et des conseils seront fournis à propos de la gouvernance, du contrôle et de la responsabilisation des sociétés d'État et des sociétés à régie partagée. On continuera de présenter au Parlement un rapport annuel sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts.
- ◆ Étudier les dimensions humaines de l'amélioration du service et de l'efficacité organisationnelle (mentalité axée sur le service, valeurs, formation et programmes de reconnaissance) et les intégrer à la stratégie d'amélioration des services. À cette fin, mettre sur pied le Bureau de gestion du changement en collaboration avec le secteur d'activité Gestion de l'information et technologies de l'information.

Leadership et expertise pour orienter et stimuler l'innovation, le rendement organisationnel et l'amélioration des services

- ◆ Leadership soutenu exercé par un centre de coordination et d'intégration des mesures touchant la prestation des services gouvernementaux et maintien de l'élan nécessaire à l'amélioration et au changement.
 - ▶ On prêtera main-forte à plusieurs comités interministériels et intergouvernementaux dont les travaux sont axés sur l'amélioration des services. On continuera de développer le site Web sur le service et l'innovation afin de stimuler le dialogue et de diffuser ce message à l'échelle de l'administration fédérale. On continuera aussi d'alimenter la base de données sur les pratiques exemplaires en matière de prestation de services et d'efficacité organisationnelle, et d'élaborer des cadres et des outils pour encourager l'innovation (InnoService).
- ◆ Aperçu des réformes et des innovations réalisées dans le secteur public sur la scène internationale, grâce à la gestion stratégique des relations et des programmes internationaux du Secrétariat.
 - ▶ Des programmes destinés aux délégations de visiteurs et des visites réciproques par la présidente et le secrétaire seront organisés et coordonnés. Le Secrétariat

surveillera et analysera les initiatives réalisées dans le secteur public sur la scène internationale et présentera des rapports à ce sujet. En outre, il élaborera et gèrera des accords bilatéraux et adhèrera à des organisations internationales.

- ◆ Prestation de services de secrétariat et de liaison à 12 conseils régionaux fédéraux qui regroupent quelque 500 hauts fonctionnaires dont la mission consiste notamment à mobiliser des ressources pour régler d'importantes questions socioéconomiques et administratives qui ne relèvent d'aucun organisme en particulier. Cette activité donne au Secrétariat un aperçu des activités des ministères et organismes fédéraux, des autres ordres de gouvernement et de ses autres partenaires partout au Canada.
 - ▶ Un point de contact et de communication central est assuré entre les conseils régionaux et les organismes centraux, ainsi qu'entre les conseils régionaux; en outre, les régions reçoivent l'appui dont elles ont besoin pour gérer les initiatives horizontales.
 - ▶ Des forums annuels auxquels participent les présidents des conseils et des gestionnaires sont organisés.

D. Secteur d'activité Gestion de l'information et technologies de l'information (GI/TI)

Tableau 6 : Ressources requises pour le secteur d'activité Gestion de l'information et technologies de l'information (GI/TI)

(en milliers de dollars)				
	Prévision de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Activités du Secrétariat	26 162	7 568	6 201	6 201
Fonds gérés par l'administration centrale	-	100 000	-	-
Dépenses prévues	26 162	107 568	6 201	6 201
Équivalents temps plein	73	67	59	59

Description du secteur d'activité

Ce secteur d'activité a comme objectif de fournir une orientation et un leadership stratégiques en ce qui concerne le recours à la gestion de l'information et aux technologies de l'information pour améliorer l'accès du public aux services de l'État et atteindre les objectifs du renouvellement de la fonction publique.

Objectif du secteur d'activité – principal engagement en matière de résultats

Des services gouvernementaux abordables, sûrs et adaptés aux besoins des citoyens, grâce à l'utilisation stratégique de la GI/TI

Résultats prévus

- ◆ Activités clés
 - ▶ Mesures du rendement

Mise en œuvre de Gouvernement en direct

- ◆ **Infrastructure habilitante**
 - ▶ En partenariat avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et en collaboration avec certains ministères et organismes clés, la mise en œuvre initiale d'une infrastructure commune habilitante (y compris l'Infrastructure à clé publique) pour appuyer la prestation de services électroniques sûrs.
- ◆ **Transformation des activités**
 - ▶ En collaboration avec les ministères et les organismes, le lancement de projets phares pour développer et mettre à l'essai des services auxquels les Canadiens et les Canadiennes auront accès en direct.

◆ **Politique**

- ▶ Le lancement d'un cadre stratégique et législatif complet pour assurer la sécurité des transactions en direct.
- ▶ Le renouvellement de la *Politique de gestion des renseignements détenus par le gouvernement*, en fonction des nouvelles exigences liées à la gestion de l'information dans un environnement électronique. Des lignes directrices et des normes concernant la gestion de l'information seront élaborées afin de faciliter la mise en œuvre de la nouvelle politique.
- ▶ La mise en œuvre, à l'échelle de l'administration fédérale, d'une présentation uniforme des sites Web. On fournira aux ministères et aux organismes des lignes directrices, un recueil de pratiques exemplaires et les outils nécessaires pour uniformiser la présentation de leurs sites d'ici au 31 décembre 2002.
- ▶ L'élaboration d'un cadre pour mesurer et communiquer les progrès accomplis relativement à la mise en œuvre de Gouvernement en direct, à l'échelle de l'administration fédérale.

◆ **Gestion du changement**

- ▶ La mise sur pied d'un Bureau de gestion du changement qui élaborera un cadre de gestion des ressources humaines afin d'identifier et de prioriser la formation et les outils nécessaires pour axer la prestation des services sur les citoyens et tirer parti de la technologie. Ce bureau relève à la fois du secteur d'activité Gestion de l'information et technologies de l'information et du secteur d'activité Service et innovation.
- ▶ En collaboration avec la Commission de la fonction publique du Canada, le Centre canadien de gestion et l'Institut de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la mise en œuvre de programmes de perfectionnement et d'apprentissage pour les professionnels de la GI/TI et d'autres professionnels.

◆ **Communications**

- ▶ La publication d'un rapport détaillé sur l'état d'avancement de Gouvernement en direct depuis que cette initiative a été annoncée dans le discours du Trône le 12 octobre 1999.

Des cadres de gouvernance intégrée qui fixent des normes, qui orientent les investissements et qui régissent la gestion des risques

- ◆ Des mesures visant à aider les ministères et les organismes à mettre en œuvre le cadre amélioré de gestion (CAG) afin d'améliorer la gestion des investissements en GI/TI, de faciliter l'atteinte des objectifs du gouvernement et d'obtenir les résultats escomptés par les Canadiens et les Canadiennes. Voir le site Web du CAG à l'adresse suivante : http://www.cio-dpi.gc.ca/EMF/EMFIndex_f.html.

- ▶ Le nombre de ministères et organismes qui appliquent le cadre amélioré de gestion.
- ◆ En collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le secteur d'activité Fonction de contrôleur, la poursuite de la réforme du régime d'acquisition des technologies de l'information, laquelle comprend le lancement d'outils d'acquisition qui faciliteront la prestation des programmes et services de l'État en direct et, par le fait même, la mise en œuvre de Gouvernement en direct.

E. Secteur d'activité Gestion des ressources humaines

Tableau 7 : Ressources requises pour le secteur d'activité Gestion des ressources humaines

(en milliers de dollars)				
	Prévision de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Activités du Secrétariat	69 368	54 422	50 921	49 879
Fonds gérés par l'administration centrale	4 006 625	1 085 429	1 185 937	1 289 332
Dépenses prévues	4 075 993	1 139 851	1 236 858	1 339 211
Équivalents temps plein	351	337	312	304

Description du secteur d'activité

Il incombe au Secrétariat de donner une orientation stratégique à la gestion des ressources humaines dans la fonction publique du Canada, de remplir le rôle d'employeur du Conseil du Trésor, d'exercer certaines responsabilités et d'exécuter certains programmes et initiatives qui touchent l'ensemble de la fonction publique et de collaborer avec les ministères en vue d'améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines et de mesurer les progrès.

Objectif du secteur d'activité – principal engagement en matière de résultats

Une fonction publique qui est axée sur les résultats et repose sur des valeurs, qui est représentative et vouée à l'apprentissage et qui est la meilleure au monde.

Résultats prévus

- ◆ Activités clés
 - ▶ Mesures du rendement

Afin de créer un milieu de travail exemplaire, le secteur d'activité Gestion des ressources humaines entend obtenir les résultats suivants :

Une approche de la gestion des ressources humaines qui est axée sur les résultats et qui aide les employés de la fonction publique à mieux servir la population canadienne

- ◆ Un cadre moderne de gestion des ressources humaines (RH) qui répond à la fois aux besoins opérationnels et aux besoins des employés qui changent continuellement et qui donne suite au discours du Trône.



http://www.tbs-sct.gc.ca/hr_connexions_rh/signs/Framework/FRAME_f.html

- ▶ La mise en œuvre du règlement en matière de parité salariale, conclu avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada, sera achevée.
 - ▶ La modernisation du plan de classification.
 - ▶ La gestion de l'information sur les ressources humaines sera améliorée en appuyant la mise au point de systèmes partagés, de Gouvernement en direct et du site Web Connexions RH.
- ◆ Une fonction publique qui est représentative de la diversité canadienne, qui est le reflet des intérêts et des valeurs de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes et dans laquelle l'utilisation des deux langues officielles constitue un principe fondamental.
 - ▶ La fonction publique deviendra de plus en plus représentative et inclusive en réduisant l'écart entre la représentation des groupes désignés dans la fonction publique et leur disponibilité sur le marché du travail du Canada. Bien qu'il reste encore des progrès à accomplir, surtout dans le cas des minorités visibles et des personnes handicapées, on peut noter que dans l'ensemble, la représentation de chacun des groupes désignés s'est accrue depuis l'an dernier.
 - ▶ Des services de qualité seront offerts à la population canadienne dans les deux langues officielles. L'offre active de services dans les deux langues officielles est essentielle à la prestation de services de qualité aux Canadiens et aux Canadiennes.
- ◆ Des relations plus étroites avec les partenaires en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de stratégies de recrutement, de maintien en poste, d'apprentissage et de perfectionnement.
 - ▶ On exercera le leadership nécessaire pour mener à bien des initiatives stratégiques de modernisation qui sont axées sur la fonction publique de demain. Ces initiatives portent notamment sur les valeurs et l'éthique, l'apprentissage et le perfectionnement, le recrutement et le maintien en poste, la fierté et la reconnaissance ainsi que la diversité et l'inclusion.

Dépenses judiciaires

- ◆ La gestion stratégique de la rémunération des employés (paye et avantages sociaux) et des cotisations de retraite, dont la valeur dépasse 9,5 milliards de dollars par année.
 - ▶ On fera des progrès en vue d'instaurer une approche intégrée pour l'établissement des enveloppes salariales et des mandats relatifs à la négociation collective.
- ◆ Des politiques visant les employés qui sont abordables et adaptées aux besoins opérationnels de la fonction publique. Ces politiques coûtent à l'heure actuelle 1,5 milliard de dollars par année, à l'échelle de l'administration fédérale.

- ▶ Des mesures seront mises en place pour favoriser le bien-être en milieu de travail et l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et personnelles (p. ex., modernisation des politiques concernant les voyages, régimes d'assurance et d'avantages sociaux responsables sur le plan financier, services aux employés, santé et sécurité et avantages sociaux souples, y compris des régimes de travail qui sont souples et qui tiennent compte des besoins familiaux).
- ◆ Des révisions salariales et des conventions collectives qui sont négociées conformément au mandat établi.

Une fonction publique qui repose sur des valeurs

- ◆ Une rémunération équitable pour les employés (traitements, avantages sociaux et pensions) qui tient compte à la fois des exigences du marché du travail et des valeurs de la fonction publique.
 - ▶ Les stratégies et les décisions de principe relatives à la rémunération et à la gestion des ressources humaines se fondent sur l'étude et l'analyse de la rémunération dans le secteur public ainsi que sur les caractéristiques de l'effectif (c.-à-d. sur la recherche et sur les faits).
- ◆ Les pratiques et principes associés à un milieu de travail exemplaire (comme l'équité en emploi, en général, et les recommandations énoncées dans le plan d'action Faire place au changement, en particulier) sont intégrés à la gestion des ressources humaines.
- ◆ Les ministères et organismes fédéraux offrent aux jeunes l'occasion d'acquérir de l'expérience dans le cadre du Programme de stages pour les jeunes (18,6 millions de dollars par année).
- ◆ Des approches et des mécanismes fondés sur la collaboration qui contribuent à améliorer les relations syndicales-patronales.
 - ▶ Des solutions satisfaisantes seront proposées pour régler les principales préoccupations qui concernent les relations de travail et le milieu de travail.
 - ▶ Un programme de médiation de la Commission des relations de travail dans la fonction publique est instauré, à titre de projet pilote, afin de rationaliser la procédure ministérielle de règlement des griefs.
 - ▶ Le Conseil national mixte sera modernisé et servira de tribune de consultation et de coopération aux parties syndicales-patronales.
 - ▶ Les conventions collectives inclueront des dispositions favorisant la vie familiale. Des conseils seront donnés en temps opportun à propos de la gestion des ressources humaines et des politiques de même que des programmes se rapportant aux relations de travail.

- ◆ Un milieu de travail qui est propice à l'utilisation efficace des deux langues officielles et qui offre des chances égales d'emploi et d'avancement aux Canadiens et aux Canadiennes de langue française et de langue anglaise.
 - ▶ Le rendement à cet égard sera mesuré d'après la capacité des cadres supérieurs de s'exprimer dans les deux langues officielles, le niveau de participation des francophones et des anglophones à la fonction publique et le niveau de satisfaction des employés à l'égard des possibilités qui leur sont offertes de travailler dans la langue officielle de leur choix, et ce, dans les régions désignées bilingues.

F. Secteur d'activité Administration des services ministériels

Tableau 8 : Ressources requises pour le secteur d'activité Administration des services ministériels

(en milliers de dollars)				
	Prévision de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Activités du Secrétariat	36 786	27 862	27 861	27 861
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	10 000	10 000
Dépenses prévues	36 786	27 862	37 861	37 861
Équivalents temps plein	283	276	276	276

Description du secteur d'activité

Le secteur d'activité Administration des services ministériels est composé de trois secteurs de service : Communications et services exécutifs, Services juridiques et Services ministériels. Il comprend également les cabinets de la présidente du Conseil du Trésor, du secrétaire du Conseil du Trésor et contrôleur général du Canada et de la secrétaire déléguée. Ce secteur fournit des services d'orientation et de conseil aux niveaux exécutif et ministériel, des services juridiques, financiers et administratifs ainsi que des services d'affaires publiques et de gestion des ressources humaines.

Objectif du secteur d'activité – principal engagement en matière de résultats

Des services ministériels efficaces pour aider tous les secteurs d'activité à respecter leurs engagements envers les Canadiens et les Canadiennes.

Mise en œuvre de Gouvernement en direct (GED) au Secrétariat

Une équipe a été formée lors du lancement de Gouvernement en direct afin d'en évaluer les répercussions et de présenter des recommandations en vue de la transformation des services et des processus. Cette équipe continuera d'appuyer la mise en œuvre de Gouvernement en direct au Secrétariat.

La priorité absolue sera accordée à la refonte et à l'amélioration du site Web du SCT, qui servira de plate-forme à toutes les autres initiatives clés de service utilisant le Web et qui sont actuellement à l'étude au Secrétariat. En mettant l'accent sur les clients, le Secrétariat intégrera davantage ses processus de gestion de l'information et ses processus administratifs clés afin d'être en mesure d'exploiter les nouveaux supports de communication pour ses clients internes et externes. Le Secrétariat cernerá les principaux outils horizontaux susceptibles de lui permettre d'accroître l'efficacité de ses services ministériels et ainsi d'améliorer la qualité du service à la clientèle.

Identifier les sources de financement de ces activités est essentiel à la réussite de Gouvernement en direct au Secrétariat. Les restrictions du financement posent dans l'immédiat des défis qu'il faut relever afin de mener à bien cette initiative au Secrétariat, qui est l'un des 28 principaux ministères chargés d'aider le gouvernement du Canada à devenir le gouvernement le mieux branché, d'ici à 2004.

G. Secteur d'activité Programmes spéciaux – Infrastructures

Tableau 9 : Ressources requises pour le secteur d'activité Programmes spéciaux-Infrastructures

(en milliers de dollars)				
	Prévision de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses prévues	7 823	8 275	6 167	5 454
Équivalents temps plein	24	17	14	11

Description du programme Infrastructures Canada

Le secteur d'activité Programme spéciaux a été créé afin de rendre compte de l'exécution de certains programmes et initiatives à court terme qui touchent l'ensemble de l'administration fédérale et dont la réalisation est confiée au Secrétariat en raison de ses responsabilités d'appui au conseil de gestion.

Le programme Infrastructures Canada, annoncé dans le discours du Trône de 1999, est l'une de ces initiatives à court terme. Le Secrétariat en assure la coordination et veille ainsi à ce que les objectifs du programme soient atteints, y compris ceux visant à améliorer la qualité de l'environnement au Canada, soutenir la croissance économique à long terme, améliorer les infrastructures communautaires et encourager l'adoption de meilleures technologies, de nouvelles approches et de pratiques exemplaires dans ce domaine.

Résultats prévus

- ◆ Activités clés
 - ▶ Mesures du rendement

Objectif du secteur d'activité – principal engagement en matière de résultats

Des investissements dans les infrastructures matérielles, qui ont pour effet d'améliorer la qualité de l'environnement au Canada, de soutenir la croissance économique à long terme ou d'améliorer les infrastructures communautaires et qui favorisent l'adoption de meilleures technologies, de nouvelles approches et de pratiques exemplaires, dans la mesure du possible.

Mesures ayant pour effet d'améliorer la qualité de l'environnement au Canada, de soutenir la croissance économique à long terme, d'améliorer les infrastructures communautaires et qui favorisent l'adoption de nouvelles technologies et approches et de pratiques exemplaires

- ◆ Le suivi des retombées des projets.
- ◆ Le suivi des objectifs « écologiques » et ruraux et l'instauration de mesures correctives lorsque les objectifs ne sont pas atteints.
- ◆ L'établissement d'un cadre d'évaluation du programme.
 - ▶ Mise en œuvre du cadre d'ici à octobre 2001.

Mise en œuvre et coordinations efficaces de l'ensemble du programme Infrastructures Canada

- ◆ L'élaboration, à l'intention des organismes d'exécution régionaux, d'orientations et de conseils fonctionnels et d'analyses de politiques, y compris des lignes directrices et une stratégie de communication pour le programme.
- ◆ L'établissement, la mise en œuvre et le maintien de cadres nationaux de gouvernance, d'orientation et de programme.
- ◆ La conception de réseaux de partage d'information avec les organismes régionaux, les ministères clés et les intervenants non gouvernementaux.
- ◆ La détermination et la diffusion des pratiques exemplaires et l'instauration de mesures pour corriger les lacunes ou les problèmes relevés.
- ◆ Un appui à la Fédération canadienne des municipalités et au Conseil national de recherches du Canada en ce qui concerne la préparation d'un guide national pour des infrastructures municipales durables, qui sera en quelque sorte un recueil de pratiques exemplaires et un outil de prise de décision et de planification des investissements.

Utilisation judicieuse des fonds consacrés à Infrastructures Canada

- ◆ La mise au point et l'adoption d'un procédé pour surveiller l'approbation des projets.
 - ▶ Le processus doit être mis en œuvre d'ici à avril 2001.
- ◆ L'examen des plans de vérification, la préparation d'un rapport national sur les conclusions des vérifications annuelles et le suivi des mesures correctives prises par les comités de gestion.



<http://www.tbs-sct.gc.ca/ino-bni/>

Utilisation stratégique des technologies de l'information pour établir un système de gestion de l'information qui est abordable, adapté aux besoins et innovateur, et auquel ont facilement accès les organismes d'exécution régionaux, les provinces, les territoires, les parlementaires et les citoyens

- ◆ La mise au point d'un système permettant des activités en direct telles que l'enregistrement, l'approbation et le suivi des projets et la présentation de rapports à leur sujet.
 - ▶ Le développement et le lancement du Système partagé de la gestion de l'information pour les infrastructures (SPGII) d'ici à l'été 2001.

Communications proactives, ouvertes et efficaces avec les Canadiens et les Canadiennes ainsi qu'avec les parlementaires

- ◆ La prestation de renseignements, au moment opportun, aux Canadiens et aux Canadiennes de même qu'aux parlementaires à propos du programme et de ses retombées, au moyen de publications, de sites Web, de communiqués et de conférences de presse.

Partie IV : Initiatives horizontales

Stratégie de développement durable

La Stratégie de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour les trois prochains exercices a été déposée au Parlement, le 14 février 2001. Voici les objectifs que le Secrétariat s'engage à atteindre.

Tableau 10 : Stratégie de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – Objectifs, sous-objectifs, mesures du rendement et cibles

Sous-objectifs	Mesures du rendement	Cibles
OBJECTIF 1 – Faciliter la découverte de solutions et aider les ministères à atteindre leurs objectifs de développement durable		
1.1 Tenir compte du développement durable dans l'élaboration des politiques et dans les programmes du SCT	<p>Des politiques sur les biens immobiliers du Conseil du Trésor compatibles avec les principes du développement durable</p> <p>Élaboration des éléments du cadre de gestion des sites contaminés</p> <p>Mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif du Conseil du Trésor chargé des marchés</p> <p>Les ministères tiennent compte du développement durable dans leurs plans d'amélioration des services</p> <p>Cadre d'application de l'évaluation environnementale stratégique</p>	<p>Toutes les politiques sur les biens immobiliers du Conseil du Trésor doivent être compatibles avec les principes du développement durable</p> <p>Tous les éléments doivent être mis en place d'ici à 2003</p> <p>Le cadre doit être prêt d'ici à 2002</p>
1.2 Travailler de concert avec les ministères pour améliorer la mesure du rendement et la préparation de rapports sur les progrès réalisés en matière de développement durable	Les ministères présentent leurs rapports sur le développement durable dans le cadre de leurs rapports ministériels sur le rendement	<p>D'ici à 2002, révision des lignes directrices sur la préparation des rapports ministériels sur le rendement</p> <p>Les ministères doivent se conformer aux lignes directrices d'ici à 2004</p>
1.3 Travailler en partenariat avec les ministères pour réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les activités du gouvernement fédéral	Nombre de véhicules du parc automobile fédéral utilisant des carburants de remplacement	

Sous-objectifs	Mesures du rendement	Cibles
OBJECTIF 2 – Investir dans l’infrastructure pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes		
2.1 Atteindre les objectifs liés aux investissements dans les infrastructures municipales écologiques	<p>Nombre d’investissements écologiques</p> <p>Amélioration des conditions du milieu (qualité de l’air et de l’eau, gestion des déchets solides et consommation d’énergie réduite)</p>	Les objectifs d’investissement dans des infrastructures municipales écologiques établis dans chaque accord fédéral-provincial et fédéral-territorial doivent être atteints d’ici à 2007
2.2 Appliquer la <i>Loi canadienne sur l’évaluation environnementale</i>	<p>Les organismes de mise en œuvre procèdent aux évaluations environnementales exigées par la Loi</p> <p>Les mesures d’atténuation nécessaires sont prises</p>	
OBJECTIF 3 – Renforcer la capacité du SCT de tenir compte du développement durable dans ses programmes et ses activités		
3.1 Sensibiliser davantage le personnel du Secrétariat aux engagements gouvernementaux en matière de développement durable	<p>Sensibilisation des employés</p> <p>Sensibilisation de la direction</p>	À déterminer après l’établissement des points de référence
3.2 Renforcer la capacité du Secrétariat d’offrir des analyses exhaustives qui tiennent compte du développement durable	<p>Nombre de personnes formées</p> <p>Prise de nouveaux engagements dans de nouveaux domaines d’activité du Secrétariat</p>	

Objectifs	Mesures du rendement	Cibles
OBJECTIF 4 – Réduire l'impact environnemental des activités du Secrétariat		
4.1 Sensibiliser davantage le personnel à l'impact environnemental des activités du Secrétariat	<p>Taux de participation aux programmes</p> <p>Nombre de visites à la page InfoSite des pratiques de bureau écologiques</p>	<p>À fixer après l'établissement des points de référence</p> <p>À fixer après l'établissement de la base de référence</p>
4.2 Créer des outils et mettre en œuvre un programme de promotion des pratiques exemplaires	<p>Évaluation des programmes existants</p> <p>Nombre de programmes avec données de référence</p> <p>Répertoires des substances nuisibles pour l'environnement</p> <p>Rendement des programmes :</p> <p>Déchets solides : pourcentage de réduction des déchets solides et quantités de matériaux recyclés</p> <p>Parc automobile : quantité de carburant à l'éthanol acheté, par année</p> <p>Consommation d'énergie : mesure spécifique à choisir conformément aux exigences du Défi du leadership ou du programme de suivi des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral</p> <p>Production et utilisation d'un guide d'achat</p>	<p>Tous les programmes doivent être évalués d'ici à 2002</p> <p>Tous les programmes doivent avoir des données de référence d'ici à 2003</p> <p>Toutes les substances réglementées doivent être répertoriées</p> <p>À fixer après l'établissement de la base de référence</p> <p>Tous les détenteurs de cartes d'acquisition doivent être formés d'ici à la fin de 2003; 60 % des détenteurs de cartes d'acquisition doivent être satisfaits d'ici à la fin de 2003</p>

Partie V : Renseignements financiers

Tableau 11 : Coût net du Programme du conseil de gestion pour 2001-2002

(en milliers de dollars)	
	<i>Dépenses</i>
Dépenses brutes prévues (budgétaire du Budget principal des dépenses et redressements subséquents, sauf les recettes disponibles)	2 203 027
<i>Plus : Services reçus gratuitement</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	8 242
Contributions de l'employeur aux primes et aux coûts des régimes d'assurance des employés payés par le Secrétariat	4 830
Indemnisation des victimes d'accidents du travail versée par Développement des ressources humaines Canada	19
Traitement et dépenses liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	2 206
	2 218 325
<i>Moins : Recettes disponibles</i>	
	120 230
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	
	7 400
Coût total en 2001-2002	2 090 695

Tableau 12 : Sommaire des paiements de transfert du conseil de gestion

(en milliers de dollars)

	Prévision des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Subventions				
<i>Gestion des ressources humaines</i>				
Assurances de la fonction publique	244	300	300	300
Pension de la fonction publique	50	40	30	30
<i>Service et innovation</i>				
Centre francophone d'informatisation des organisations	50	-	-	-
<i>Fonction de contrôleur</i>				
CCAF-FCVI (anciennement la Fondation canadienne pour la vérification intégrée)	75	-	-	-
Total des subventions	419	340	330	330
Contributions				
<i>Gestion de l'information et technologies de l'information</i>				
Association canadienne de normalisation	10	10	10	10
<i>Gestion des ressources humaines</i>				
Programme de stages pour les jeunes ¹	21 821	18 600	18 600	18 600
<i>Programmes spéciaux – Infrastructures</i>				
Fédération canadienne des municipalités	1 900	3 500	3 200	2 800
Total des contributions	23 731	22 110	21 810	21 410
Total des paiements de transfert	24 150	22 450	22 140	21 740

1. Renseignements sur le Programme de stages pour les jeunes

Objectif

Les stages de perfectionnement dans le secteur public fédéral sont conçus pour permettre aux jeunes d'accroître leur employabilité et d'acquérir l'expérience essentielle dont ils auront besoin pour obtenir un emploi.

Résultats prévus

Grâce au programme, on effectuera une juste répartition des places de stagiaire au Canada selon le taux de chômage des jeunes et la disponibilité des activités fédérales pouvant offrir des possibilités d'apprentissage intéressantes et diversifiées.

On permettra aux jeunes d'acquérir de l'expérience professionnelle de même que des compétences transférables qui contribueront à accroître leur employabilité.

Le programme offrira une chance de réussite aux jeunes à risque ainsi qu'aux décrocheurs, aux chefs de famille monoparentale, aux jeunes Autochtones et aux jeunes itinérants.

Il aidera aussi les participants à trouver un emploi ou à s'établir à leur compte après leur stage.

Indicateur clés

Des places de stagiaire dans chaque province et territoire sont offertes et financées en fonction des taux de chômage des jeunes dans la province ou le territoire et de la présence des institutions fédérales.

- Des places de stagiaire sont offertes et financées dans les secteurs ruraux (c'est-à-dire, hors des régions métropolitaines) et les jeunes prennent part au programme.
- Au moins 50 p. 100 des places de stagiaire sont réservées aux jeunes à risque.
- Plus de 50 p. 100 des jeunes participants finissent leur stage et trouvent un emploi dans l'année suivant le programme ou reprennent leurs études.
- 50 p. 100 des jeunes participants reçoivent un soutien supplémentaire de la Young Men's Christian Association (YMCA) qui donne notamment des conseils et de la formation en dynamique de la vie.
- 30 p. 100 des jeunes participants profitent des ateliers et des cours de formation donnés par la YMCA.

Tableau 13 : Provenance des recettes disponibles et des recettes non disponibles du conseil de gestion

Recettes disponibles

(en milliers de dollars)				
	Prévision des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Recouvrement des coûts des initiatives à frais partagés	700	3 230	2 730	2 730
Gestion des ressources humaines – Assurances de la fonction publique	113 646	117 000	117 000	117 000
Total des recettes disponibles	114 346	120 230	119 730	119 730

Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)				
	Prévision des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Recettes tirées des droits de stationnement	7 327	7 400	7 400	7 400
Total des recettes non disponibles	7 327	7 400	7 400	7 400
Total des recettes disponibles et non disponibles	121 673	127 630	127 130	127 130

Tableau 14 : Dépenses de programme par secteur d'activité – Conseil de gestion

(en milliers de dollars)				
Secteurs d'activité	Prévision des dépenses 2000-2001 ¹	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Gestion et planification des dépenses				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	16 523	15 126	15 126	15 126
Crédit 5 – Éventualités du gouvernement ²	550 000	750 000	750 000	750 000
Total	566 523	765 126	765 126	765 126
Fonction de contrôleur				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	22 261	16 948	16 348	15 539
– Recettes disponibles	(100)	(100)	(100)	(100)
– Dépenses nettes	21 161	16 848	16 248	15 439
– Redressements subséquents ⁴	–	2 639	–	–
Total du crédit 1	22 161	19 487	16 248	15 439
Crédit 2 – Subventions et contributions	75	–	–	–
Crédit 10 – Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale ³	–	8 440	–	–
Total	22 236	27 927	16 248	15 439
Service et innovation				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	10 049	6 188	6 188	6 023
Crédit 2 – Subventions et contributions	50	–	–	–
Total	10 099	6 188	6 188	6 023
Gestion de l'information et technologies de l'information				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	26 652	8 058	6 691	6 691
– Recettes disponibles	(500)	(500)	(500)	(500)
– Dépenses nettes	26 152	7 558	6 191	6 191
Crédit 2 – Subventions et contributions	10	10	10	10
Crédit 10 – Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale ³	–	100 000	–	–
Total	26 162	107 568	6 201	6 201
Gestion des ressources humaines				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	47 647	37 352	34 451	33 309
– Recettes disponibles	(100)	(2 630)	(2 130)	(2 130)
– Dépenses nettes	47 547	34 722	32 321	31 179
– Redressements subséquents ⁵	–	1 100	–	100
Total du crédit 1	47 547	35 822	32 321	31 279
Crédit 2 – Subventions et contributions	21 821	18 600	18 600	18 600
Crédit 10 – Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale ³	–	24 187	14 805	–
Crédit 15 – Négociation collective ³	–	–	–	–
Crédit 20 – Assurances de la fonction publique	1 080 221	1 178 202	1 288 102	1 406 302
– Recettes disponibles	(113 646)	(117 000)	(117 000)	(117 000)
– Dépenses nettes	966 575	1 061 202	1 171 102	1 289 302
Législatif – Règlement en matière de parité salariale ⁶	3 040 000	40	30	30
Total	4 075 993	1 139 851	1 236 858	1 339 211
Administration des services ministériels				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	36 734	27 810	27 809	27 809
Crédit 10 – Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale ³	–	52	10 000	10 000
Total	36 734	27 862	37 809	37 809
Programmes spéciaux – Infrastructures				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	5 923	2 094	876	815
– Redressements subséquents ⁷	–	2 681	2 091	1 839
Total du crédit 1	5 923	4 775	2 967	2 654
Crédit 2 – Subventions et contributions	1 900	3 500	3 200	2 800
Total	7 823	8 275	6 167	5 454
Total du programme	4 745 622	2 082 797	2 074 649	2 175 315

1. Comprend le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses de 2000-2001, les mandats spéciaux du gouverneur général et des virements au crédit 10 (initiatives à l'échelle de l'administration fédérale et du crédit 15 (négociation collective)).
 2. Crédit 5 reflète les transferts permanents aux ministères pour couvrir les insuffisances salariales et les transferts temporaires aux ministères au titre du financement provisoire qui est remboursé, dès que le Budget supplémentaire des dépenses a été approuvé.
 3. Dépenses prévues aux termes des crédits 10 et 15 reflètent les transferts aux ministères gouvernementaux projetés pour 2000-2001.
 4. Restructuration du Système d'information sur la gestion des dépenses (2,078 millions de dollars) et le projet du secteur bénévole (561 000 \$).
 5. Parité salariale pour 2001-2002 (1,1 million de dollars) et la Norme générale de classification pour 2003-2004 (100 000 \$).
 6. Paiements législatifs au titre des règlements en matière de parité salariale aux termes de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif*.
 7. Financement additionnel pour les infrastructures.
- Nota* : Chacun des crédits comprend une partie des contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 15 : Concordance entre les crédits du SCT et la nouvelle structure des secteurs d'activité pour 2001-2002

(en milliers de dollars)

Programme du conseil de gestion

Secteur d'activité / Crédit	Gestion et planification des dépenses	Fonction de contrôleur	Service et innovation	GI/TI	Gestion des ressources humaines	Administration des services ministériels	Programmes spéciaux	Total du crédit
Crédit 1¹ Dépenses de fonctionnement	15 126	19 487	6 188	7 558	35 822	27 862	4 775	116 818
Crédit 2 Subventions et contributions				10	18 600		3 500	22 110
Crédit 5 Éventualités du gouvernement	750 000							750 000
Crédit 10 Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale		8 440		100 000	24 187			132 627
Crédit 15 Négociation collective								—
Crédit 20² Assurances de la fonction publique					1 061 242			1 061 242
Total du secteur d'activité	765 126	27 927	6 188	107 568	1 139 851	27 862	8 275	2 082 797

1. Comprend les paiements législatifs au titre des régimes d'avantages sociaux des employés (12,598 millions de dollars) et du traitement et allocation pour automobile de la présidente du Conseil du Trésor (52 000 \$).
2. Comprend une somme statutaire (40 000 \$) au titre de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*.

Tableau 16 : Explication des changements financiers aux secteurs d'activité pour le Programme du conseil de gestion

(en milliers de dollars)		
Secteurs d'activité	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
1. Gestion et planification des dépenses	566 523	765 126
<p>Une augmentation prévue des dépenses de 198,603 millions de dollars attribuable principalement à une hausse du crédit 5 (éventualités du gouvernement) afin de satisfaire aux exigences de financement provisoire pour 2001-2002 jusqu'à ce que le Budget supplémentaire des dépenses ait été approuvé (200 000 millions de dollars) et une diminution de 1,397 million de dollars au titre d'un financement unique reçu en 2000-2001 pour divers examens de la base de ressources effectués par les ministères et différents autres redressements.</p>		
2. Fonction de contrôleur	22 236	27 927
<p>Une augmentation prévue des dépenses de 5,691 millions de dollars attribuable principalement à une hausse du financement de 8,440 millions de dollars pour la Stratégie d'information financière (initiatives à l'échelle de l'administration fédérale) en 2001-2002, laquelle augmentation est compensée par une diminution de 2,749 millions de dollars imputable à la fin d'initiatives progressives comme le Projet des comptes débiteurs et la modernisation de la fonction de contrôleur.</p>		
3. Service et innovation	10 099	6 188
<p>Le secteur d'activité Service et innovation prévoit une diminution des dépenses de 3,911 millions de dollars pour les initiatives de Service Canada et de l'amélioration des services.</p>		
4. Gestion de l'information et technologies de l'information	26 162	107 568
<p>Augmentation prévue des dépenses de 81,406 millions de dollars attribuable principalement à une hausse du financement de Gouvernement en direct (83,275 millions de dollars), laquelle est compensée par l'achèvement du projet de transition à l'an 2000 (1,409 million de dollars) ainsi qu'à diverses autres initiatives et redressements (460 000 \$).</p>		
5. Gestion des ressources humaines	4 075 993	1 139 851
<p>Diminution prévue des dépenses de 2,9 milliards de dollars attribuable principalement à des paiements législatifs uniques liés aux règlements en matière de parité salariale en 2000-2001 (3,040 millions de dollars) de même qu'à des hausses du financement des assurances de la fonction publique et des régimes de pension de la fonction publique (94,617 millions de dollars).</p>		

Secteurs d'activité	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
6. Administration des services ministériels	36 786	27 862
<p>Diminution prévue des dépenses de 8,294 millions de dollars attribuable principalement à une disposition de report de 5 p. 100 (4,201 millions de dollars) incluse chaque année dans le Budget supplémentaire des dépenses et d'un financement unique reçu en 2000-2001 au titre du Groupe de travail sur une fonction publique inclusive (1,139 million de dollars), du Groupe de travail sur l'accès à l'information (1,252 million de dollars) et de divers autres redressements (2,132 millions de dollars).</p>		
7. Programmes spéciaux – Infrastructures	7 823	8 275
<p>Augmentation prévue des dépenses de 452 000 \$ pour l'Initiative de l'infrastructure attribuable à la préparation du Guide national sur les infrastructures (1,600 million de dollars), laquelle augmentation est compensée par une diminution au titre des coûts de mise en œuvre du programme (1,148 million de dollars).</p>		
Total des dépenses prévues	4 745 622	2 082 797

Tableau 17 : Autorisations de dépenses – Sommaire du portefeuille de la Partie II du Budget des dépenses

(en milliers de dollars)			
Crédit	Budget principal des dépenses 2000-2001	Budget principal des dépenses 2001-2002	
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada			
PROGRAMME DU CONSEIL DE GESTION			
1	Dépenses de fonctionnement	84 566	97 748
2	Subventions et contributions	23 668	22 110
(L)	Présidente du Conseil du Trésor – Traitement et allocation pour automobile	52	52
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ¹	23 566	12 598
5	Éventualités du gouvernement	550 000	750 000
10	Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale	103 421	132 627
15	Négociation collective	81 296	0
20	Assurances de la fonction publique	865 558	1 061 202
(L)	<i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	50	40
	Total	1 732 177	2 076 377

1. En 2000-2001, le poste des régimes d'avantages sociaux des employés comprenait les employés du Secrétariat ainsi que les avantages sociaux prévus dans le crédit 15 (négociation collective).

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Organigramme du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	5
Tableau 2 :	Dépenses prévues du conseil de gestion.....	14
Tableau 3 :	Ressources requises pour le secteur d'activité Gestion et planification des dépenses	15
Tableau 4 :	Ressources requises pour le secteur d'activité Fonction de contrôleur	18
Tableau 5 :	Ressources requises pour le secteur d'activité Service et innovation	21
Tableau 6 :	Ressources requises pour le secteur d'activité Gestion de l'information et technologies de l'informatio (GI/TI)	25
Tableau 7 :	Ressources requises pour le secteur d'activité Gestion des ressources humaines.....	28
Tableau 8 :	Ressources requises pour le secteur d'activité Administration des services ministériels	32
Tableau 9 :	Ressources requises pour le secteur d'activité Programmes spéciaux-Infrastructures	34
Tableau 10 :	Stratégie de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – Objectifs, sous-objectifs, mesures du rendement et cibles	36
Tableau 11 :	Coût net du Programme du conseil de gestion pour 2001-2002	39
Tableau 12 :	Sommaire des paiements de transfert du conseil de gestion	40
Tableau 13 :	Provenance des recettes disponibles et des recettes non disponibles du conseil de gestion	41
Tableau 14 :	Dépenses de programme par secteur d'activité – Conseil de gestion	42
Tableau 15 :	Concordance entre les crédits du SCT et la nouvelle structure des secteurs d'activité pour 2001-2002	43
Tableau 16 :	Explication des changements financiers aux secteurs d'activité pour le Programme du conseil de gestion.....	44
Tableau 17 :	Autorisations de dépenses – Sommaire du portefeuille de la Partie II du Budget des dépenses.....	46

Index

Administration des services ministériels.....	32, 45
Amélioration des rapports au Parlement.....	12
Amélioration des services.....	8, 22, 23
Budget des dépenses.....	1, 15, 42, 46
Conseil de gestion.....	3, 5, 14, 16, 17, 34, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46
Conseils régionaux fédéraux.....	24
Crédit pour éventualités du gouvernement.....	15, 16
Développement durable.....	36
Équité en emploi.....	30
Fonction.....	3
Fonction de contrôleur.....	i, 4, 10, 11, 12, 18, 19, 20, 27, 40, 44
Fonction moderne de contrôleur.....	10, 18, 20
Fonction publique.....	i, 3, 4, 6, 12, 13, 14, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 40, 41, 45, 46
Gestion de l'information et technologies de l'information.....	23, 25, 26, 40, 44
Gestion des dépenses.....	14, 15, 20, 42
Gestion des risques.....	4, 11, 18, 19, 26
Gouvernance.....	23, 26, 35
Gouvernement en direct.....	i, 9, 10, 25, 26, 27, 29, 32, 33
Infrastructure.....	9, 25
Infrastructures Canada.....	4, 9, 34, 35
Intégrité des programmes.....	12
Langues officielles.....	i, 4, 6, 9, 12, 23, 29, 31
<i>Loi sur l'accès à l'information.....</i>	3
<i>Loi sur l'équité en matière d'emploi.....</i>	3
<i>Loi sur la pension de la fonction publique.....</i>	3
<i>Loi sur la protection des renseignements personnels.....</i>	3
<i>Loi sur les langues officielles.....</i>	3
<i>Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.....</i>	3
Mesure du rendement.....	20, 36
Milieu de travail exemplaire.....	4, 12, 28, 30
Parité salariale.....	14, 29, 42, 44
Pratiques de gestion.....	i, 3, 4, 11, 19, 20
Prestation des services axée sur les citoyens.....	8
Prestation électronique de l'information et des services.....	9, 10
Responsabilisation.....	ii, 11, 16, 23
Ressources humaines.....	i, 10, 12, 14, 19, 26, 28, 29, 30, 32, 40, 41, 44
Risques.....	4, 12, 16, 19
Service Canada.....	8, 9, 22
Service et innovation.....	8, 21, 26, 40, 43, 44
Stratégie d'information financière.....	11, 14, 20, 44